



L'INSERTION APRÈS UN CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

3 552 personnes ont terminé leur CQP en 2018,
90 % des titulaires ont trouvé un emploi,
six mois après la fin de leur formation.

Cette publication présente les résultats d'une enquête réalisée auprès des titulaires d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) de la branche des services de l'automobile, obtenu en 2018.

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est une certification professionnelle délivrée par une branche. Dans la branche des services de l'automobile, du camion, du cycle et du motorcycle, cette certification est construite en référence à l'emploi décrit dans le **Répertoire national des qualifications des services de l'automobile (RNQSA), véritable panorama des emplois inscrit à la convention collective.** Créé par et pour les professionnels du secteur, le CQP permet de faire reconnaître ses compétences et connaissances et d'évoluer professionnellement.

Le CQP constitue un mode d'accès privilégié pour exercer une activité dans la branche : 90 % des titulaires sont en emploi, six mois après la fin de leur formation. Parmi eux, 94 % sont embauchés dans la branche et la même proportion exerce un métier en lien avec la formation reçue pendant le CQP. Près de 70 % sont restés dans l'entreprise formatrice. Enfin, cette insertion permet d'accéder à un emploi stable, puisque 80 % des titulaires en emploi sont embauchés en CDI.

ZOOM SUR LES CQP LES PLUS MOBILISÉS

VENTE AUTOMOBILE

Les effectifs en formation CQP VAC progressent fortement ces dernières années. Entre 2016 et 2018, leur nombre a augmenté de 65 % et dépasse le millier de personnes formées. Le taux d'insertion des jeunes ayant suivi une formation CQP dans le commerce automobile est particulièrement élevé. En 2015, la part des CQP VAC en emploi était de 89 %. Pour les sortants 2018, ce taux d'emploi augmente encore pour atteindre 92 %.

Les vendeurs représentent le sixième poste le plus recruté dans la branche des services de l'automobile. Les recrutements concernant les créations de poste en raison d'un accroissement de l'activité sont particulièrement plus élevés que pour les autres métiers de la branche, ce qui témoigne d'un besoin de personnels formés et qualifiés. Les entreprises de ce secteur portent un fort intérêt aux CQP puisqu'un jeune vendeur sur dix est recruté avec un CQP.

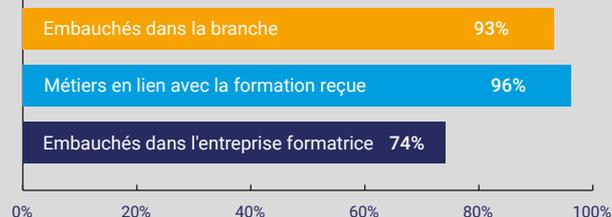
Le CQP VAC est en pleine progression pour trois raisons essentielles :

- Le nombre d'immatriculations de véhicules est croissant. L'activité reprend.
- La population des vendeurs est une des populations les plus affectées par un phénomène de turn-over en période de reprise économique.
- L'âge moyen des vendeurs augmente, générant un accroissement des besoins en renouvellement des personnels en fin de carrière.



CQP VENDEUR AUTOMOBILE CONFIRMÉ (VAC)

92% en emploi



88% en CDI

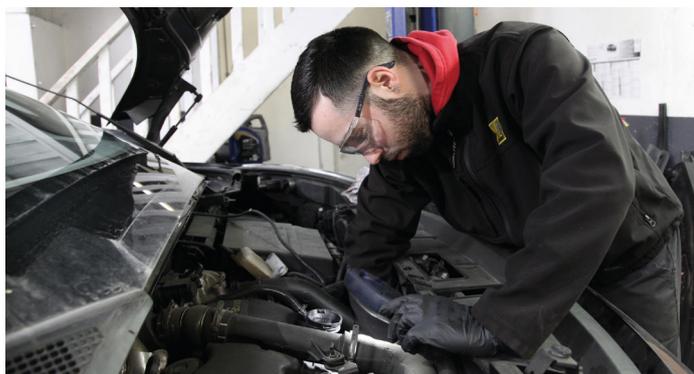
Rémunération mensuelle nette médiane : 1 897 €

MAINTENANCE AUTOMOBILE

Le développement des technologies associées aux aides à la conduite, au véhicule connecté, électrique ou hybride rend incontournable le recours aux outils informatiques de diagnostics. Ces évolutions complexifient les opérations et font appel à de nouvelles compétences spécifiques. Le besoin en formation s'en trouve accru.

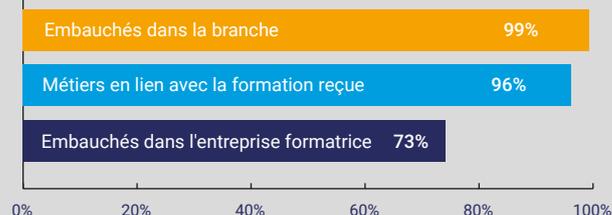
Cette mutation, associée à un contexte de reprise économique (hausse des immatriculations, reprise de l'emploi), a une incidence directe sur les métiers de technicien automobile qui connaissent de fortes tensions sur le marché de l'emploi. Les entreprises sont confrontées à des difficultés de recrutements, dont certains n'aboutissent pas, et de fidélisation.

Les CQP TEAVA et TEEA répondent parfaitement aux besoins des entreprises, en témoignent des taux d'insertion dépassant les 95 %.



CQP TECHNICIEN EXPERT APRÈS-VENTE AUTOMOBILE (TEAVA)

95% en emploi

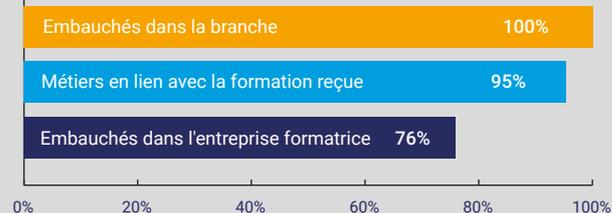


84% en CDI

Rémunération mensuelle nette médiane : 1 452 €

CQP TECHNICIEN ELECTRICIEN ELECTRONICIEN AUTOMOBILE (TEEA)

97% en emploi



90% en CDI

Rémunération mensuelle nette médiane : 1 422 €

CARROSSERIE PEINTURE

Métiers les plus demandés après celui de mécanicien, les métiers de la carrosserie-peinture sont en tension : une part importante des recrutements est jugée difficile et nombre d'entre eux n'aboutissent pas.

Le contexte est marqué par des années de baisse des effectifs en apprentissage suite au repli de l'activité de réparation-collision. En conséquence, la part des ouvriers de plus de 50 ans a progressé au détriment de celle des moins de 25 ans. Ce secteur, qui recrute pourtant plus de jeunes de moins de 25 ans que le reste de la branche, se heurte aujourd'hui à une problématique importante de renouvellement qui impacte le recrutement.

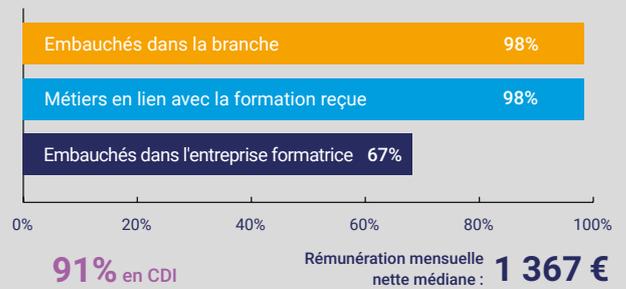
Par ailleurs, ces 15 dernières années, les ateliers de carrosserie ont fait évoluer leurs compétences au gré des évolutions techniques et de la conception des véhicules.

Les entreprises ont besoin d'une main d'œuvre opérationnelle, ce à quoi répondent les CQP CP et PC avec leur cursus professionnalisant. Ainsi, la quasi-totalité des certifiés de 2018 sont en emploi six mois plus tard : 97 % pour le CP et 100 % pour le PC.



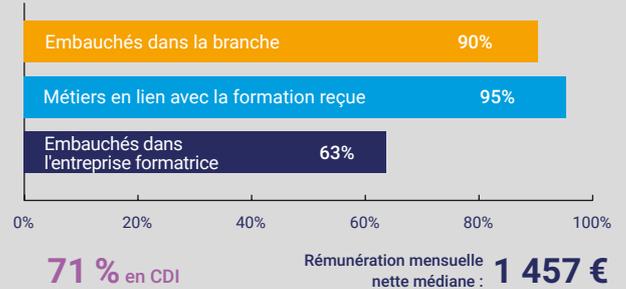
CQP CARROSSIER-PEINTRE (CP)

97% en emploi



CQP PEINTRE CONFIRMÉ (PC)

100% en emploi

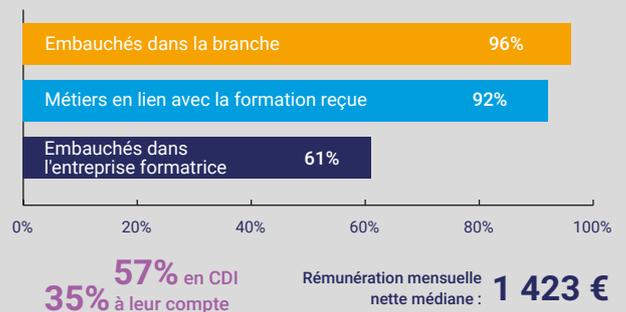


ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE

Les exigences gouvernementales et la réglementation en termes de qualité d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière rendent indispensable la formation des responsables des écoles de conduite. En effet, l'objectif de réduction des accidents de la route implique une éducation à la sécurité routière et à la prévention des risques routiers, tout au long de la vie des citoyens (continuum éducatif). Les responsables d'écoles de conduite ont donc un rôle important à jouer et qui dépasse les limites strictes de la formation au permis de conduire. Enfin, les annonces du gouvernement, début 2019, de baisser les coûts du permis de conduire vont entraîner une exigence et une pression accrue sur les gérants d'école de conduite qui se doivent d'être formés et certifiés pour faire face à ces évolutions de réglementation et de marché.

CQP RESPONSABLE D'UNITÉ DE L'ENSEIGNEMENT DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DE LA CONDUITE (RUESRC)

88% en emploi



CYCLE

De nouveaux usages (vélo mobilité ou pratiques sportives diversifiées), de nouvelles clientèles (urbaines, entreprises, collectivités...), de nouvelles conceptions (vélo à assistance électrique - VAE, pliants...), et de nouvelles technologies (électriques, hydrauliques, matériaux) se développent sur le marché du cycle. Ainsi, les activités des magasins de vélos se diversifient et les compétences progressent.

Par ailleurs, l'ambition gouvernementale de promouvoir plus largement l'usage du cycle dans les déplacements préfigure un dynamisme certain sur le marché.

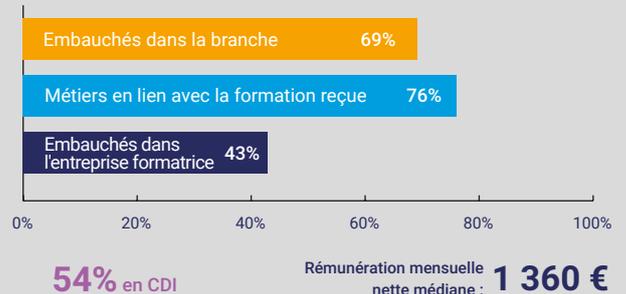
Le CQP Mécanicien cycle (MC) répond à ces enjeux puisqu'il forme les personnes aux compétences techniques, au regard des évolutions récentes observées sur le marché du cycle.

Le titre Conseiller technique cycle (CTC), quant à lui, forme également aux aspects commerciaux, ce qui est très apprécié par les entreprises. Le secteur est en effet composé d'entreprises de petite taille où le niveau de polyvalence demandé est élevé. La double compétence vente et réparation est donc recherchée. Ainsi, le taux d'insertion des titulaires du titre CTC atteint 78 %.



CQP MÉCANICIEN CYCLE (MC)

69% en emploi

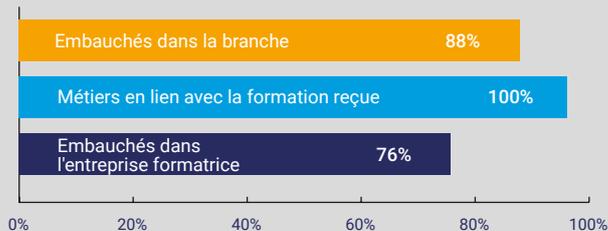


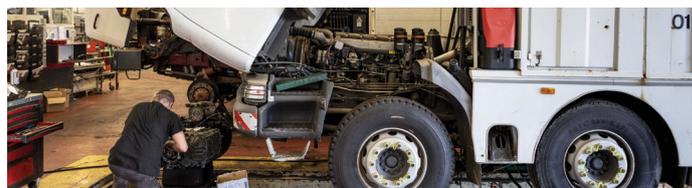
Les évolutions technologiques étant plus fortement développées sur les poids lourds, les compétences requises pour les métiers de la maintenance sont très pointues et donc d'autant plus rares qu'elles sont longues à acquérir. Ce phénomène de rareté se renforce avec un contexte économique actuellement favorable, marqué par la reprise des immatriculations de véhicules industriels neufs.

En effet, les métiers de mécanicien et technicien VI connaissent une part importante de recrutements jugés difficiles. Les difficultés les plus citées sont le manque de candidats et la technicité très pointue des postes concernés.

Ce contexte accroît d'autant plus les besoins en recrutement qu'il s'agit d'un secteur fortement impacté par les départs en retraite. L'emploi y est stable mais la population, vieillissante. En conséquence, les entreprises spécialisées dans ce type d'activité sont deux fois plus impactées par des départs à venir dans les trois prochaines années.

Le CQP TEAVVUI répond aux besoins des entreprises en formant les personnes aux technologies récentes, et permet d'acquérir les compétences techniques nécessaires à la maintenance de ces véhicules.

**CQP TECHNICIEN EXPERT
APRÈS-VENTE VÉHICULE UTILITAIRE
ET INDUSTRIEL (TEAVVUI)**
100% en emploi

82% en CDI

Rémunération mensuelle
nette médiane : **1 525 €**

TAUX D'INSERTION DES TITULAIRES DE CQP EN 2018

	Taux d'insertion	Nombre de répondants*
VAC (Vendeur automobile confirmé)	92%	737
RUESRC (Responsable d'unité enseignement sécurité routière et conduite)	88%	284
TEAVA (Technicien expert après-vente automobile)	95%	241
CP (Carrossier-peintre)	97%	98
MC (Mécanicien cycle)	69%	79
PC (Peintre confirmé)	100%	45
OSR (Opérateur service rapide)	64%	42
TEAVVUI (Technicien expert après-vente véhicule utilitaire et industriel)	100%	42
TEEA (Technicien électricien électronique automobile)	97%	42
CTC (Conseiller technique cycle)	78%	41
CVCPR (Conseiller vente confirmé pièces de rechange et accessoires)	90%	32
DSP (Débosseleur sans peinture)	59%	30

	En emploi	Nombre de répondants*
ACI (Attaché commercial véhicules industriels) / CVVI (Conseiller des ventes véhicules industriels)	24 sur 24	24
RAV (Réceptionnaire après-vente)	21 sur 22	24
OSSR (Opérateur spécialiste service rapide)	17 sur 21	22
ACA (Attaché commercial automobile) / CVA (Conseiller des ventes automobile)	13 sur 14	15
MSA (Mécanicien spécialiste automobile)	11 sur 13	14
TEAVM (Technicien expert après-vente motocycle)	10 sur 11	11

Source : ANFA, enquête insertion CQP.
*ne sont présentés ici que les CQP pour lesquels le nombre de répondants est supérieur à 10.


MÉTHODOLOGIE

L'enquête a été réalisée en juin 2019 auprès de 1 855 personnes, qu'elles aient obtenu leur CQP en contrat de professionnalisation, en formation continue, ou via un dispositif demandeur d'emploi ou une Préparation Opérationnelle à l'Emploi collective (POEC).

L'ANFA

L'ANFA est chargée, par la Commission Paritaire Nationale, de la mise en œuvre de dispositifs relevant de la politique nationale de formation de la branche des Services de l'automobile. À ce titre, l'ANFA : anime l'Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications (OPMQ), apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC de branche, propose une ingénierie des dispositifs de formation professionnelle, élabore et actualise les certifications du secteur, assure la promotion des métiers de la branche, développe l'apprentissage notamment via ses réseaux de CFA.

Retrouvez toutes les publications de l'Observatoire sur <https://www.anfa-auto.fr/observatoire>

Observatoire ANFA
2 rue Capella - 44470 Carquefou
Tél. : 02 44 76 21 50
observatoire@anfa-auto.fr

Directrice de la publication : Dominique FAIVRE-PIERRET
Directrice de rédaction : Valérie CHIRON
Rédaction : Marie-Sophie GIRARDIN
Édition et création : Service Communication ANFA